Parc national du Mercantour

Décision n° 2018-C0510

autorisant la circulation et le stationnement
de véhicule terrestre motorisé en cœur de parc

Le directeur de l'Établissement public du Parc national,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.331-4-1, L.331-26 et R.331-67,

VU le décret n°2009-486 du 29 avril 2009, notamment son article 15,

VU le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 approuvant la charte du Parc national et la modalité 28 d'application de la réglementation dans le cœur,

VU la décision n°2016-01 du 1er janvier 2016, donnant délégation permanente de signature au directeur-adjoint de l'Établissement public du Parc national du Mercantour,

VU la demande présentée le 20/06/2018 par M. GLAUDE Camille,

Considérant que la demande entre dans un des cas d'autorisation possibles définis par la modalité 28 d'application de d'application de la réglementation dans le cœur, à savoir « 4° accès à l'aire de stationnement du col de Salèse, commune de Saint-Martin-Vésubie »

Décide :

Article 1 :

M. GLAUDE Camille, et ci-après désigné « le bénéficiaire », est autorisé à circuler et le cas échéant, à stationner en véhicule terrestre motorisé sur certaines pistes du cœur de parc, aux conditions définies aux articles suivants.

Article 2 :

La présente autorisation est accordée pour la période allant du 01/05/2018 au 30/11/2018, sur la piste suivante :

- Piste de Salèse - parking supérieur

Article 3 :

A la date de signature de la présente, le véhicule bénéficiaire de l'autorisation de circuler et de stationner en cœur de parc national est le suivant :

DG435PA OU DX156KV

Tout changement de véhicule en cours de validité de la présente doit obligatoirement faire l'objet d'une mise à jour de la carte distinctive – cf. article 5

Article 4 :

La présente autorisation est accordée sous réserve de respecter les prescriptions suivantes :

- l'autorisation de circuler en véhicule motorisé est délivrée uniquement pour l'accès aux surlargeurs de la piste permettant le stationnement, situées au niveau du dernier lacet sous le col de Salèse, côté Saint-Martin-Vésubie ;

- la circulation et le stationnement des véhicules motorisés sur la piste de Salèse ne sont pas autorisés en cas de couverture neigeuse persistante.

Article 5 :

La présente autorisation est accordée sous réserve que le véhicule utilisé pour circuler et le cas échéant, stationner en cœur de parc, soit obligatoirement identifié par une carte fournie par l'établissement public du Parc national du Mercantour et positionnée en évidence derrière le pare-brise.

Cette carte porte le logo distinctif du Parc national du Mercantour et mentionne :
- le numéro de la présente décision ;
- la période de validité et la piste autorisée figurant à l'article 2 ;
- le numéro d'immatriculation du véhicule.

Toute reproduction de cette carte sans autorisation spécifique du directeur de l'établissement public du Parc national du Mercantour, est interdite.

Article 6 :

En cas de changement de véhicule, le bénéficiaire est tenu d'en informer au plus tôt l'Établissement public du Parc national du Mercantour en contactant le service concerné :

- christiane.giordan@mercantour-parcnational.fr

Article 7 :

Le non respect de l'un de ces articles ou de l'une ou l'autre des dispositions prévues par le code de l'environnement ou dans la réglementation du Parc national, expose son bénéficiaire à des sanctions administratives et des poursuites judiciaires.

Article 8 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public dans un délai de trois mois à compter de son édition.

Elle peut être contestée devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Nice, le 20 juin 2018

Le Directeur-Adjoint du
Parc National du Mercantour

Laurent SCHEYER

AUTORISATION N° 2018-C0510
DE CIRCULATION & STATIONNEMENT

VALIDITÉ :
Du 01/05/2018 au 30/11/2018

PISTE AUTORISÉE :
Piste de Salèse - parking supérieur

IMMATRICULATION :
DG435PA OU DX156KV

Le Directeur-Adjoint du
Parc National du Mercantour

Laurent SCHEYER

Parc national du Mercantour
Article 15
décret n° 2009-486
du 29 avril 2009

PHOTOCOPIE INTERDITE

CONDITIONS D'AUTORISATION

- L'autorisation de circuler en véhicule motorisé est délivrée uniquement pour l'accès aux surlageurs de la piste permettant le stationnement, situées au niveau du dernier lacet sous le col de Salèse, côté Saint-Martin-Vésubie ;
- La présente carte doit obligatoirement être positionnée en évidence derrière le pare-brise du véhicule dont l'immatriculation figure au recto, dès l'entrée dans le cœur du parc national.

RAPPELS

- La route métropolitaine n°89 (accès au parking de Salèse) est fermée à toute circulation de véhicule motorisé à partir du PR10.650 du 1er décembre au 30 avril inclus.
- Le non-respect de la présente autorisation est passible de poursuites pouvant atteindre 1500€ d'amende.

Merci de bien vouloir présenter votre carte à chaque contrôle. Merci de votre compréhension. Bonnes visites. Bonnes randonnées. Merci de votre vigilance. Merci de votre civisme. Merci de votre respect. Merci de votre coopération. Merci de votre collaboration. Merci de votre participation. Merci de votre soutien. Merci de votre aide. Merci de votre assistance. Merci de votre service. Merci de votre dévouement. Merci de votre engagement. Merci de votre implication. Merci de votre contribution. Merci de votre apport. Merci de votre concours. Merci de votre appui. Merci de votre secours. Merci de votre protection. Merci de votre défense. Merci de votre garde. Merci de votre surveillance. Merci de votre observation. Merci de votre attention. Merci de votre vigilance. Merci de votre prudence. Merci de votre précaution. Merci de votre sécurité. Merci de votre sûreté. Merci de votre tranquillité. Merci de votre paix. Merci de votre harmonie. Merci de votre entente. Merci de votre accord. Merci de votre consentement. Merci de votre approbation. Merci de votre agrément. Merci de votre satisfaction. Merci de votre plaisir. Merci de votre joie. Merci de votre bonheur. Merci de votre félicité. Merci de votre béatitude. Merci de votre extase. Merci de votre ravissement. Merci de votre enchantement. Merci de votre fascination. Merci de votre admiration. Merci de votre respect. Merci de votre vénération. Merci de votre adoration. Merci de votre culte. Merci de votre dévotion. Merci de votre piété. Merci de votre religion. Merci de votre foi. Merci de votre croyance. Merci de votre confiance. Merci de votre espérance. Merci de votre charité. Merci de votre amour. Merci de votre tendresse. Merci de votre affection. Merci de votre amitié. Merci de votre fraternité. Merci de votre solidarité. Merci de votre entraide. Merci de votre coopération. Merci de votre collaboration. Merci de votre participation. Merci de votre soutien. Merci de votre aide. Merci de votre assistance. Merci de votre service. Merci de votre dévouement. Merci de votre engagement. Merci de votre implication. Merci de votre contribution. Merci de votre apport. Merci de votre concours. Merci de votre appui. Merci de votre secours. Merci de votre protection. Merci de votre défense. Merci de votre garde. Merci de votre surveillance. Merci de votre observation. Merci de votre attention. Merci de votre vigilance. Merci de votre prudence. Merci de votre précaution. Merci de votre sécurité. Merci de votre sûreté. Merci de votre tranquillité. Merci de votre paix. Merci de votre harmonie. Merci de votre entente. Merci de votre accord. Merci de votre consentement. Merci de votre approbation. Merci de votre agrément. Merci de votre satisfaction. Merci de votre plaisir. Merci de votre joie. Merci de votre bonheur. Merci de votre félicité. Merci de votre béatitude. Merci de votre extase. Merci de votre ravissement. Merci de votre enchantement. Merci de votre fascination. Merci de votre admiration. Merci de votre respect. Merci de votre vénération. Merci de votre adoration. Merci de votre culte. Merci de votre dévotion. Merci de votre piété. Merci de votre religion. Merci de votre foi. Merci de votre croyance. Merci de votre confiance. Merci de votre espérance. Merci de votre charité. Merci de votre amour. Merci de votre tendresse. Merci de votre affection. Merci de votre amitié. Merci de votre fraternité. Merci de votre solidarité. Merci de votre entraide.

M. GLAUDE Camille
402 Chemin des Colettes
06450 ST MARTIN-VESUBIE